

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse de
Saint-Paul-de-la-Croix

À une séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle paroissiale, au 3-A, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, le lundi onzième jour du mois de juin 2012, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Le maire :	Monsieur	Philippe Dionne
Les conseillères et les conseillers :	Mesdames	Nancy St-Pierre Johanne Charron
	Messieurs	Stéphane Proulx Gilles Diotte Robert Levesque Serge Boucher

formant quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Hélène Malenfant, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Philippe Dionne, maire, souhaite la bienvenue aux élus (es) municipaux et aux citoyens de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix. Celui-ci lit l'ordre du jour.

Résolution 141-06-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant le point intitulé *Affaires nouvelles* ouvert.

Résolution 142-06-2012

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le bordereau numéro 05-2012 des comptes à payer soit accepté au montant de 29 315,25 \$.

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, dépose et présente aux élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le bordereau numéro 05-2012 des comptes payés au montant de 26 085,39 \$.

Résolution 143-06-2012

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 9 MAI 2012

Il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le procès-verbal de la séance ordinaire mensuelle du 9 mai 2012 soit accepté en sa forme et teneur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution 144-06-2012

SYSTÈME DE VENTILATION DE LA SALLE PAROISSIALE

- | | |
|-------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | le système de ventilation de la salle paroissiale est défectueux; |
| CONSIDÉRANT QUE | ce système a besoin d'une vérification et d'une réparation ou d'un nettoyage pour qu'il fonctionne normalement. |
| POUR CES MOTIFS, | il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise des |

travaux de vérification, d'entretien ou de nettoyage du système de ventilation de la salle paroissiale afin que celui-ci soit fonctionnel.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ

ADMINISTRATION

Résolution 145-06-2012

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PARC ET VILLERAY

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de la directrice de comptes de la Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray, en date du 3 mai 2012, au sujet du renouvellement de l'entente de tarification pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE

la Caisse renouvelle aux mêmes conditions que l'année dernière.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte le renouvellement de l'entente de tarification jusqu'au 31 mai 2013, date à laquelle elle deviendra échue, et cela aux mêmes conditions que l'année dernière.

Résolution 146-06-2012

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu

une correspondance de la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent, en date de mai 2012, au sujet d'une sollicitation financière;

CONSIDÉRANT QUE

cette année, le comité de la marche de la mémoire de la MRC de Rivière-du-Loup concentre ses efforts plus spécifiquement sur la sollicitation pour la campagne de 2012. Sans aucun doute, la participation à la cause demeure pour tous un support essentiel;

CONSIDÉRANT QUE

l'objectif premier demeure toujours le même : soutenir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi que leur famille par la continuité des services mis en place au cours des années et leur développement;

CONSIDÉRANT QUE

cette terrible maladie évolutive du cerveau qui porte atteinte à la faculté de penser et à la mémoire affecte le jugement, le raisonnement et l'humeur;

CONSIDÉRANT QUE

les fonds recueillis dans la MRC de Rivière-du-Loup sont réinvestis totalement dans la MRC à l'exception de 10 % qui sont retournés au fonds de la recherche;

CONSIDÉRANT QUE

les argents servent à la mise en place de services directs pour donner du répit aux aidants et de la stimulation aux personnes atteintes de la maladie. Ils servent aussi à la formation des intervenants qui dispensent ces services en plus de soutenir la recherche.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix verse un montant de 25 \$ à la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent.

COUR MUNICIPALE COMMUNE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu un document provenant de la MRC de Rivière-du-Loup, au sujet de la cour municipale commune de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE

l'origine de la cour commune de Rivière-du-Loup est :

- Un tribunal au sens de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (L.R.Q. c. T-16);
- Créée par le décret 88-2010 le 10 février 2010 et publié le 3 mars 2010 dans la Gazette officielle du Québec;
- En opération depuis le 18 mars 2010 en vertu d'une entente intermunicipale intervenue avec la MRC de Témiscouata et chacune des dix-neuf municipalités de cette MRC;
- Une entente à durée indéterminée, ses conditions financières peuvent être révisées tous les trois ans à partir de sa date d'entrée en vigueur, soit à partir du 18 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'

actuellement, la compétence de la cour est principalement en matière :

- **Pénale** pour la sanction des infractions à un :
 - ✓ Règlement, résolution ou ordonnance du Conseil;
 - ✓ À une loi régissant la municipalité;

- ✓ Émission d'ordonnances pour faire disparaître une cause de nuisance ou d'insalubrité;
- **Civile** pour le recouvrement des sommes dues à la municipalité pour :
 - ✓ Taxes;
 - ✓ Licences;
 - ✓ Tarifs;
 - ✓ Droits et compensations;
 - ✓ Permis;
 - ✓ Tout recours de moins de 30 000 \$ pour des sommes dues à la municipalité ou par la municipalité à titre de locateur de biens meubles ou immeubles (destinés à des fins autres que l'habitation);

CONSIDÉRANT QUE

le fonctionnement de la cour :

- Fait la saisie des constats en matière pénale;
- Forme et soutient les municipalités dans l'émission de constats par ses fonctionnaires autorisés;
- Siège les jours juridiques, au besoin une séance sur deux après 18 heures, à Rivière-du-Loup et à Témiscouata-sur-le-Lac;
- Fixe les séances, envoie les avis d'audition, convoque les témoins policiers et civils;
- Transmet les avis du poursuivant et les rappels administratifs;
- Prend les ententes de versements ou de travaux compensatoires avec les défendeurs;

- Transmet les avis de jugement;
- Voit à l'exécution des jugements (bref de saisie, avis de non-paiement d'amende, avis de paiement d'amende);

CONSIDÉRANT QUE

les conditions financières prévues sont :

- Le montant des amendes perçues appartient à chaque municipalité;
- Le montant des frais judiciaires perçus appartient à la Ville de Rivière-du-Loup;
- Coûts d'acquisition et d'entretien de la licence pour le logiciel de la cour municipal supportés par chaque municipalité :
 - ✓ 1,25 \$ / habitant pour l'acquisition des droits d'utilisation de la licence (payable une seule fois);
 - ✓ 20 % du coût d'acquisition de la licence pour l'entretien annuel du logiciel (annuellement);
- Frais de gestion de 20,91 \$ par dossier en 2012 (indexé annuellement le 1^{er} janvier au plus élevé des indices suivants :
 - ✓ 2 %; ou
 - ✓ % de variation de l'indice des prix à la consommation pour le centre urbain Québec (Québec) de Statistique Canada (en 2012 = 2,5 %);
 - ✓ Dans les dossiers pénaux relatifs à l'application des règlements de zonage, nuisance, environnement et demande d'ordonnances, **un taux de :**

- ❖ 50 \$ par dossier présenté par défaut;
 - ❖ 150 \$ de l'heure à compter de la 2^e heure d'audition dans les dossiers contestés;
- Tous les autres frais sont assumés par la cour (salaires du juge, honoraires des procureurs, frais de l'agence de sécurité, frais d'huissiers, salaires du personnel de la cour, frais de la SAAQ, honoraires d'interprète et généralement toutes les dépenses d'opération de la cour);
 - **En matière civile**, chaque municipalité assume :
 - ✓ Les frais du tarif judiciaire payables à la cour pour l'ouverture des dossiers (frais qui lui sont remboursés lorsque perçus par la cour);
 - ✓ 150 \$ par dossier pour les dossiers par défaut;
 - ✓ 150 \$ de l'heure à partir de la 2^e heure pour les dossiers contestés;
 - **En matière civile**, les honoraires de perception du procureur assumés par les municipalités sont de :
 - ✓ 20 % des sommes recouvrées pour la première tranche de moins de 2 000 \$;
 - ✓ 15 % des sommes recouvrées pour la tranche de 2 000 \$ à 4 999,99 \$;
 - ✓ 10 % des sommes recouvrées pour la tranche de 5 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT QUE

l'offre de la Ville au niveau des conditions financières est :

- Dans l'éventualité où toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup adhèreraient à la cour commune de Rivière-du-Loup, la Ville serait disposée à offrir, à l'ensemble des municipalités qui seraient alors parties à l'entente, une réduction de 15 % sur le coût de gestion de chaque dossier, ce qui ramènerait les frais de gestion des dossiers à : **17,77 \$ pour l'année 2012;**

CONSIDÉRANT QUE

les avantages d'adhérer à la cour commune de Rivière-du-Loup sont :

- **Offre une justice de proximité avec :**
 - ✓ Un accès rapide, efficace et peu coûteux au tribunal;
 - ✓ La possibilité d'être entendu en soirée;
 - ✓ Un suivi constant et efficace des dossiers;
 - ✓ Des délais rapides de perception et de remboursement des amendes perçues;
- **Offre une justice de proximité par :**
 - ✓ Un soutien technique et juridique et une formation continue des personnes chargées de l'application des règlements et de l'émission des constats;
 - ✓ Possibilité de faire respecter la réglementation et d'obtenir

dans certains cas des ordonnances rapidement;

- ✓ Diminuer les délais de perception des sommes dues à la municipalité pour taxes, licences, compensations ou permis impayés;

➤ **Offre une justice de proximité en :**

- ✓ Facilitant la tâche non seulement des citoyens de la MRC, mais également celle des services policiers qui patrouillent le territoire au niveau de la gestion des constats émis;

CONSIDÉRANT QUE

l'adhésion à la Cour commune s'effectue :

➤ **Pour la MRC de Rivière-du-Loup**

- ✓ Adoption d'un avis de motion et d'un règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale modifiant celle relative à la cour commune afin de soumettre son territoire à la compétence de la cour;

➤ **Pour la MRC du Témiscouata**

- ✓ Adoption d'un avis de motion et d'un règlement modifiant les conditions de l'entente et permettant l'adhésion de nouvelles municipalités à la cour commune;

- Transmission par la Ville de Rivière-du-Loup au ministère de la Justice de l'ensemble des documents;

- Analyse, émission d'un décret d'adhésion et de modification de l'entente et publication dans la Gazette officielle du Québec d'un nouveau décret dans un délai de 4 à 6 mois;
- Entrée en vigueur : 15 jours après la publication du décret à la Gazette officielle du Québec.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix informe la MRC de Rivière-du-Loup qu'il favorise la possibilité d'adhérer à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup si l'ensemble des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup adhèrent à ladite cour.

Résolution 148-06-2012

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec, en date de mai 2012, au sujet du congrès annuel;

CONSIDÉRANT QUE

cette année, le thème du congrès est *Leadership et diversité : notre signature*;

CONSIDÉRANT QUE

cet événement se tiendra du 27 au 29 septembre 2012, à Québec.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise le maire à s'inscrire et à assister au congrès

de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra du 27 au 29 septembre 2012, à Québec.

Les dépenses de ce congrès soient défrayées par la Municipalité.

SERVICE INCENDIE

NOTE

RENCONTRE AVEC LE COORDONNATEUR EN PRÉVENTION INCENDIE

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les membres du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'une rencontre est prévue le mardi 26 juin 2012, à 19 h 30, à la salle paroissiale, au 3-A, rue du Parc, avec le coordonnateur en prévention incendie de la MRC de Rivière-du-Loup, pour discuter du dossier sécurité incendie. Les membres de la brigade incendie municipale sont invités à cette réunion.

RÉSEAU ROUTIER

SUIVI DES DOSSIERS DES APPELS D'OFFRES

Résolution 149-06-2012

ACCEPTATION DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR *FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION NEUF DIX ROUES 2013*

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a demandé des soumissions publiques pour *fourniture et livraison d'un camion neuf dix roues 2013*;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est faite le 7 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont présenté des propositions :

- Carrefour du camion RDL de Rivière-du-Loup, au montant de 138 429,90 \$ taxes incluses;
- Le Centre Routier (1994) inc. de Rivière-du-Loup, au montant de 148 357,21 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU’

une analyse de chacune des soumissions a été faite;

CONSIDÉRANT QUE

la vérification des exigences administratives démontre que les soumissions reçues sont conformes.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Serge Boucher, et adopté à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

- A-** Que la soumission de Carrefour du camion RDL de Rivière-du-Loup soit acceptée, au montant de 138 429,90 \$ taxes incluses, pour *fourniture et livraison d’un camion neuf dix roues, Freightliner, modèle 114SD, 2013*;
- B-** Que le contrat soit exécuté par l’adjudicataire selon le devis préparé par la Municipalité, en date d’avril 2012;
- C-** Que cet achat soit financé par un crédit-bail prévu avec l’acquisition des équipements de déneigement;
- D-** Que la procédure d’appel d’offres du crédit-bail soit faite lorsque l’acceptation de la soumission pour la fourniture et l’installation des équipements de déneigement sur ledit camion soit acceptée et accordée;
- E-** Que Carrefour du Camion RDL soit informé des étapes à venir avant le paiement du véhicule :
 - Processus d’appel d’offres public pour la fourniture et l’installation des équipements de déneigement

sur ledit camion, de la fin juin jusqu'à la fin d'août;

- Processus d'appel d'offres public pour un crédit-bail afin de financer le camion et les équipements de déneigement, de la fin d'août jusqu'au début de novembre;
- L'adjudicataire dudit camion sera avisé du nom du crédit-bailleur avec qui sera conclu le contrat de crédit-bail.

Résolution 150-06-2012

PROGRAMME DE GARANTIE PROLONGÉE POUR LE CAMION FREIGHTLINER, MODÈLE 114SD, 2013

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a demandé des soumissions publiques pour *fourniture et livraison d'un camion neuf dix roues 2013*;

CONSIDÉRANT QUE

dans l'appel d'offres, la Municipalité avait demandé, en option, de présenter un programme de garantie prolongée et de fournir tous les renseignements relatifs à cet effet. Le prix de ce programme devait faire l'objet d'une annexe et n'était pas inclus au montant total de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a accepté la soumission de Carrefour du Camion RDL pour la fourniture et la livraison d'un camion dix roues, Freightliner, modèle 114SD, 2013;

CONSIDÉRANT QUE

cette entreprise a fourni en annexe des propositions de garanties prolongées;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du Conseil ont pris connaissance desdites offres;

CONSIDÉRANT QUE

l'option la plus avantageuse du programme de garantie prolongée est celle de 7 ans ou 400 000 km et 0 \$

déductible, au montant de 2 000 \$ plus taxes.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Serge Boucher, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A-

Que le programme de garantie prolongée de 7 ans ou 400 000 km et 0 \$ déductible, au montant de 2 000 \$ plus taxes, offert par Carrefour du Camion RDL, soit accepté pour le camion dix roues, Freightliner, modèle 114SD, 2013;

B-

Que cette garantie soit facturée séparément du camion;

C-

Que le paiement de cette dépense soit effectué, selon une des modalités suivantes, la plus avantageuse :

- Crédit-bail;
- Revenu de fonctionnement;
- Surplus accumulé.

Résolution 151-06-2012

ACCEPTATION DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a demandé des soumissions pour *travaux de fauchage du réseau routier municipal*;

CONSIDÉRANT QU'

un appel d'offres a été publié dans le journal municipal;

CONSIDÉRANT QUE

l'ouverture des soumissions s'est faite le 5 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU’

un seul soumissionnaire a présenté une proposition :

- Monsieur Hubert Dubé de Saint-Paul-de-la-Croix, au montant de 1 625 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU’

une analyse de la soumission a été faite;

CONSIDÉRANT QUE

le soumissionnaire n’a pas de numéros de taxes. Celui-ci n’est pas inscrit. Aucune taxe ne sera chargée.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A-

Que l’offre de service de monsieur Hubert Dubé de Saint-Paul-de-la-Croix, soit acceptée au montant de 1 625 \$ pour effectuer les travaux de fauchage du réseau routier municipal;

B-

Qu’une preuve d’assurance en responsabilité civile générale en vigueur d’au moins deux millions de dollars pour couvrir les dommages qui pourraient survenir pendant toute la durée d’exécution des travaux soit fournie à la Municipalité;

C-

Que la période d’exécution soit du **20 juin au 20 juillet 2012;**

D-

Que le contrat soit exécuté par l’entrepreneur selon l’avis d’appel d’offres préparé par la Municipalité, en date du 22 mai 2012.

APPEL D’OFFRES

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR FOURNITURE ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT SUR UN CAMION DIX ROUES, FREIGHTLINER, MODÈLE 114SD, 2013

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire faire un appel d'offres public pour *fourniture et installation des équipements de déneigement sur un camion dix roues, Freightliner, modèle 114SD, 2013*;
- CONSIDÉRANT QU'** un devis d'appel d'offres est préparé et rédigé en format papier et électronique;
- CONSIDÉRANT QUE** cet appel d'offres soit publié pour une dépense de plus de 100 000 \$ au système SEAO et dans un journal.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :
- A-** Que l'appel d'offres public pour *fourniture et installation des équipements de déneigement sur un camion dix roues, Freightliner, modèle 114SD, 2013*, soit publié au système SEAO et dans un journal tel que prévu par la loi pour une dépense de plus de 100 000 \$;
 - B-** Que la directrice générale / secrétaire-trésorière, soit mandatée la représentante municipale pour le suivi de cet appel d'offres;
 - C-** Que la date et l'heure du dépôt des soumissions ainsi que l'ouverture de celles-ci soient inscrites au devis;

Résolution 153-06-2012

**APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION
TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire que des travaux de traçage de lignes de rues soient exécutés pour l'ensemble du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux mentionnés précédemment soit préparé et rédigé à cet effet.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise et mandate la directrice générale / secrétaire-trésorière, de préparer et de rédiger un appel d'offres par voie d'invitation pour le traçage des lignes de rues pour l'ensemble du réseau routier municipal.

La date et l'heure du dépôt des soumissions ainsi que l'ouverture de celles-ci soient inscrites au devis.

La liste des soumissionnaires qui sont invités pour cet appel d'offres a été établie lors de la réunion de travail tenue le 28 mai dernier. Cette liste demeure confidentielle jusqu'à l'ouverture des soumissions.

Résolution 154-06-2012

**TRAVAUX D'ASPHALTAGE (RESURFAÇAGE) À DIVERS
ENDROITS DU RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire effectuer des travaux d'asphaltage

(resurfaçage) à divers endroits du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE

des estimations ont été demandées à deux fournisseurs pour les travaux d'asphaltage aux endroits suivants :

- Stationnement de la salle paroissiale;
- En face de l'église;
- Chemin du troisième rang Est;

CONSIDÉRANT QUE

deux offres de service ont été déposées:

- Construction B.M.L., division de Sintra inc. de Rivière-du-Loup;
- Pavage Francoeur inc. de Saint-Jean-Port-Joli;

CONSIDÉRANT QU'

une analyse de chacune des propositions a été faite;

CONSIDÉRANT QUE

l'offre la plus avantageuse est celle de Pavage Francoeur inc. de Saint-Jean-Port-Joli.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à la majorité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A-

Que l'offre de service de Pavage Francoeur inc. soit acceptée pour des travaux d'asphaltage au stationnement de la salle paroissiale, en face de l'église et au chemin du troisième rang Est, au montant de 24 432,19 taxes incluses;

B-

Qu'un montant maximal additionnel de 493 \$ plus taxes soit accordé pour effectuer des travaux de rapiéçage au chemin du troisième rang Ouest de Saint-Paul-de-la-Croix;

C-

Que l'ensemble des travaux ne doit pas excéder 24 999 \$ taxes incluses;

D- Que les travaux doivent être terminés avant le 3 août prochain.

POUR : Mesdames
Johanne Charron Nancy St-Pierre

Messieurs
Stéphane Proulx Gilles Diotte Robert Levesque

CONTRE : Monsieur Serge Boucher

Résolution 155-06-2012

TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE ET DE REPROFILAGE AU CHEMIN DU TROISIÈME RANG EST DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour *le projet numéro # 65587 – Pavage du 3^e rang Est de Saint-Paul-de-la-Croix* ont été réalisés, en mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de débroussaillage et de reprofilage sont nécessaires dans ce secteur.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A- Que des ouvrages de débroussaillage soient exécutés, par un de nos employés municipaux, sur une partie du chemin du troisième rang Est de Saint-Paul-de-la-Croix où des travaux de pavage ont été effectués;

B- Que des travaux de reprofilage soient exécutés en louant de la machinerie pour la section mentionnée précédemment.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

NOTE

SUIVI DU DOSSIER DU PARC ÉOLIEN

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra une séance d'information sur le *Projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville dans la MRC de Rivière-du-Loup* par Parc éolien communautaire Viger-Denonville, S.E.C.

Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu **le lundi 18 juin 2012, à 19 h 30, à la salle paroissiale, au 3-A, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.**

L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens et citoyennes de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que le rôle du BAPE.

Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessible au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier a débuté le 29 mai pour se terminer le 13 juillet prochain.

SUIVI DU DOSSIER ÉQUESTRE

Résolution 156-06-2012

VERSEMENT DE LA MISE DE FONDS AU PROJET DES SENTIERS ÉQUESTRES POUR SAINT-ÉPIPHANE, SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VIGER ET SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a adopté à la séance ordinaire du 6 mars 2012, la résolution 70-03-2012, concernant un appui au projet des Sentiers équestres pour les municipalités de Saint-Épiphane, Saint-François-

Xavier-de-Viger et Saint-Paul-de-la-Croix avec une mise de fonds de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE

le comité a déposé une demande au Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD) pour l'aménagement et la signalisation des sentiers afin que les amateurs équestres puissent profiter du circuit reliant les trois villages au cours de l'été 2012;

CONSIDÉRANT QUE

la réponse est positive;

CONSIDÉRANT QUE

le comité sollicite les trois municipalités impliquées dans le projet pour le versement de la mise de fonds accordée.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix verse la mise de fonds de 2 000 \$ à la Corporation de développement de Saint-François-Xavier-de-Viger pour le projet des Sentiers équestres.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Résolution 157-06-2012

OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE RIVIÈRE-DU-LOUP FÊTE SES 30 ANS

CONSIDÉRANT QUE

l'année 2012 marque le 30^e anniversaire de l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QU'

une invitation a été lancée aux membres du Conseil pour souligner cet anniversaire par un souper gastronomique au coût de 75 \$ taxes incluses.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des

conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise monsieur Philippe Dionne, maire, à participer à la fête du 30^e anniversaire de création de l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup qui se tiendra le vendredi 21 septembre 2012, à l'Auberge de la Pointe, dès 17 h 30.

Les dépenses de cette activité soient défrayées par la Municipalité et affectées à la promotion du milieu.

Résolution 158-06-2012

OFFRE D'EMPLOI – PRÉPOSÉ (E) À L'ACCUEIL ET AU DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix ouvre un poste de préposé (e) à l'accueil et au développement municipal, pour une période de six semaines, du 9 juillet au 17 août 2012,

CONSIDÉRANT QUE

le profil recherché de la personne est :

- Être âgé de 16 ans et plus;
- Être étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement et y retourner à temps plein au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE

les tâches et les responsabilités sont :

- Accueillir les gens et les touristes;
- Soutenir les bénévoles de la bibliothèque, les utilisateurs des équipements informatiques, l'agente de développement et le personnel administratif municipal;
- Assurer le service à la clientèle de la bibliothèque et du CACI;

- Faire la visite guidée de l'église et de la boutique des artisans;
- Exécuter toutes autres tâches connexes qui touchent le culturel, le développement et le municipal;
- Exigences : discrétion, bonne expression verbale et écrite;

CONSIDÉRANT QUE

les conditions d'emploi sont :

- Durée de l'emploi : **6 semaines (9 juillet au 17 août 2012)**;
- Salaire horaire : **9,90 \$**;
- Nombre d'heures par semaine : 30 heures (de jour et un soir par semaine), possibilité de fin de semaine selon l'horaire des visites guidées;

CONSIDÉRANT QUE

les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae pour le 26 juin 2012, avant 16 h, à la Municipalité.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise la parution d'une offre d'emploi pour combler le poste de préposé (e) à l'accueil et au développement municipal.

Monsieur Serge Boucher, conseiller, se retire pour les délibérations et la prise de décision concernant la demande de défrayer un espace publicitaire pour féliciter mademoiselle Mégan Chénard et monsieur Alexandre Boucher. Celui-ci est le père d'Alexandre.

ESPACE PUBLICITAIRE POUR FÉLICITER DEUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LA CHANTERELLE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une demande du journal Info Dimanche, au sujet de défrayer un espace publicitaire pour féliciter deux élèves de l'école La Chanterelle qui ont reçu des bourses de la Fondation Louperivienne;

CONSIDÉRANT QUE ces élèves sont :

- Mademoiselle Mégan Chénard pour l'élève de l'année au niveau primaire;
- Monsieur Alexandre Boucher pour un leader positif de son école;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette publicité est de 95 \$ plus les frais et les taxes.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte de défrayer, un montant de 95 \$ plus les frais et les taxes, pour féliciter deux élèves de l'école La Chanterelle qui ont reçu des bourses de la Fondation Louperivienne.

Monsieur Serge Boucher, conseiller, revient pour les délibérations et les prises de décisions concernant les autres sujets à traiter lors de cette séance.

DEMANDE D'ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ DE CHAUFFAGE À LA BIOMASSE

CONSIDÉRANT QU'

un programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage propose un soutien financier sous forme de contribution non remboursable pour l'implantation de mesures permettant la réduction mesurable et durable de la consommation de combustibles fossiles et, de ce fait, des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QU'

une étude de pré faisabilité doit être faite;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Fabrique de Saint-Paul-de-la-Croix et la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix ont déposé une demande d'étude de pré faisabilité de chauffage à la biomasse pour les immeubles (église, salle paroissiale, poste à incendie) à la Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil municipal juge opportun de demander à la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup d'intégrer l'école La Chanterelle de Saint-Paul-de-la-Croix pour cette étude.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Serge Boucher, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix demande à la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup de se joindre à l'étude de pré faisabilité de chauffage à la biomasse pour l'école La Chanterelle de Saint-Paul-de-la-Croix.

Une copie de la résolution est transmise à la commissaire et à la Corporation de

développement économique et
touristique de Saint-Paul-de-la-Croix.

LOISIRS

Résolution 161-06-2012

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix et de la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens et citoyennes à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand succès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ENTRETIEN MÉNAGER

Résolution 162-06-2012

**CONCIERGERIE DE LA SALLE PAROISSIALE
SERVICE FORFAITAIRE - MADAME ROXANNE MARQUIS**

CONSIDÉRANT QUE

depuis juin 1997, madame Roxanne Marquis s'occupe de la conciergerie de la salle paroissiale;

CONSIDÉRANT QUE

pour la saison 2011-2012, le travail s'est effectué à forfait, soit 35 \$ pour un bon ménage (laver le plancher) et l'équivalent du salaire minimum en vigueur pour un entretien normal.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix engage à forfait madame Roxanne Marquis pour effectuer la conciergerie de la salle paroissiale selon les conditions suivantes :

- Un bon ménage (laver le plancher) soit 40 \$;
- Un entretien de ménage normal soit payé l'équivalent du salaire minimum en vigueur.

Qu'un contrat soit préparé et rédigé au cours de la prochaine année afin d'établir les conditions de travail pour ce service et que celui-ci soit signé entre les parties (employée et employeur).

Ce service forfaitaire est renouvelable à chaque année.

Résolution 163-06-2012

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1, RUE DU PARC, SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX (ÉCOLE LA CHANTERELLE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a signé des protocoles d'entente avec la Commission scolaire de Kamouraska / Rivière-du-Loup pour l'utilisation de locaux administratifs, d'un local de la bibliothèque et d'entreposage à l'école La Chanterelle de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE l'un des engagements de la Municipalité est de faire l'entretien ménager de l'école selon les normes de la Commission scolaire et d'en assumer les coûts;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de la préposée se termine le 30 juin 2012.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A- Que le contrat d'entretien pour l'immeuble situé au 1, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix (école La Chanterelle) soit renouvelé avec madame Josée Marquis;

B- Qu'une augmentation de 3 % du montant versé de l'année dernière soit accordée;

- C-** Que la durée du contrat soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;
- D-** Que les produits pour l'entretien des planchers soient approvisionnés par la Municipalité et les autres articles de nettoyage soient fournis par l'employée pour la partie de l'école.

INFORMATIONS

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE

- La séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix se tiendra le mercredi 4 juillet 2012, à 20 h, à la salle paroissiale, au 3-A, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL

- La prochaine réunion de travail pour préparer la séance du 4 juillet 2012 est prévue le mardi 26 juin 2012, à 19 h 30, à la salle paroissiale, au 3-A, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

TABLE MULTISECTORIELLE DE LA FAMILLE DU BAS-SAINT-LAURENT

- Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, remet à chaque membre du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, l'avis de convocation pour l'assemblée générale spéciale de dissolution de la Table Multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent, qui se tiendra le mardi 26 juin 2012, à 13 h 30, à la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent, au 186, rue Lavoie (coin de l'Évêché) Rimouski. Aucun suivi n'est donné.

AFFAIRES NOUVELLES

NOTE

BOIS POUR LE FEU DE JOIE DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les membres du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix que le Comité des Jeunes Sportifs de Saint-Paul-de-la-Croix inc. demande l'autorisation de prendre le bois qui est situé au bord du chemin entre le cinquième rang Ouest et le petit 7 pour le feu de joie de la Fête de la Saint-Jean. Ce bois appartient à un propriétaire. Ledit comité doit prendre une entente avec le propriétaire à ce sujet.

NOTE

CAMIONS À INCENDIE

Monsieur Serge Boucher, conseiller, informe les membres du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'il a visité avec le maire ainsi que deux pompiers des camions à incendie offerts par différents fournisseurs lors du congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec. Cet événement se tenait du 2 au 5 juin 2012, à Rimouski.

NOTE

TRAVAUX D'EXCAVATION AU CHEMIN DU PREMIER RANG DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

Des travaux d'excavation sont débutés au chemin du premier rang de Saint-Paul-de-la-Croix. L'inspecteur en bâtiment et en environnement a effectué une visite le 4 juin dernier. Sur place, il a rencontré le propriétaire du 100, rang 1 Est, qui lui a expliqué le projet d'agrandissement de la résidence. Comme une partie de cette maison avait été détruite suite à un incendie il y a plus de dix ans, la fondation restée en place a donc été déterrée afin d'évaluer les possibilités d'agrandir la résidence actuelle sur les anciennes fondations.

L'inspecteur a expliqué au propriétaire qu'il était possible d'agrandir la résidence à la condition de fournir les plans des travaux projetés et à la condition de rendre l'installation septique conforme.

Le dossier est en attente de nouvelles informations concernant le projet d'agrandissement.

NOTE

FORMATIONS OFFERTES PAR COMMUNICATIONS SYLVAIN DIONNE CONCERNANT LES RELATIONS DE PRESSE ET L'ART DE COMMUNIQUER AVEC LES MÉDIAS

Madame Johanne Charron, conseillère, rappelle aux membres du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'il se tiendra deux formations sur *Les relations de presse et l'art de communiquer avec les médias* d'une durée de six heures chaque rencontre :

- Le mercredi 13 juin 2012, de 19 h à 22 h, au centre Gérard-Beaulieu de Saint-François-Xavier-de-Viger;
- Le mercredi 20 juin 2012, de 19 h à 22 h, au centre des Loisirs Simone-Simard de Saint-Épiphanie.

Ces formations sont données dans le cadre du plan de communication.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution 164-06-2012

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50, il est proposé par monsieur Gilles Diotte, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent (es), que l'assemblée soit levée.

Je, Philippe Dionne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.